

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarnate-Heures. — III Apostolat de la prière. — IV Correspondance romaine. — V Feu l'abbé J. Giguères. — VI Evangile du dimanche de la Sexagésime. — VII Société d'une messe. — VIII Union Saint-Jean. — IX Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 23 janvier

On annonce :

La neuvaine de la Purification (1).

En quelques églises, la solennité anticipée (au 30) de la Purification (bénédiction des cierges non anticipée).

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 23 janvier

Messe de la SEPTUAGÉSIME, *semi-double* ; (privil. contre les offic. de 2^e cl.) ; mém. de Ste Emérentienne, 3^a or. *Deus, qui* ; préf. de la Trinité. — Les vêpres de S. Timothée C. M., *double*, mém. du dim.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 30 janvier

Dans les églises paroissiales qui doivent faire la solennité de leur titulaire le 6 février, l'on doit anticiper en ce jour, celle de la Purification de la sainte Vierge (excepté là où le mystère de la Purification est le titulaire (Repenigny) ; on y fera le 6, l'aspersion et la bénédiction des cierges avec la couleur violette, et l'on y chantera ensuite la messe du titulaire, avec la couleur requise.

(1) En faisant cette neuvaine, même *privément*, chaque fidèle peut gagner : 1^o 300 jours d'indulgence à chaque exercice ; 2^o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine, ou l'un des huit jours suivants (du 24 janvier au 9 février pour la *fête*, ou du 23 janvier au 13 février pour la *solennité*).